

Fusion Abes–Amue : Chronique d'un naufrage annoncé ?



A Montpellier, le mercredi 22 avril 2026

Abandon du capitaine en pleine mer



Le **mercredi 8 avril 2026**, au lendemain de la journée DIRBUIST¹, le **directeur de l'Abes, Nicolas Morin**, annonçait par courriel aux agents et agentes sa démission, effective début juin 2026.

Ce départ intervient **seulement sept mois après son renouvellement de mandat**, en octobre 2025. **Il affirmait alors vouloir tenir la barre dans une période jugée stratégique**, marquée par :

- la fusion avec l'Amue et le Cines, motivée par un rapprochement des fonctions supports, prévue au 1er janvier 2027 ;
- l'avancée du projet d'établissement 2024-2028² (P-E) avec notamment la publication du marché SGM fin septembre 2025, en vue de la refonte du socle du Sudoc (projet Orion).

Un changement de cap brutal et une navigation à vue



Mi-février 2026, le Cines est exclu du périmètre de la fusion sur décision du ministre du MESRE, officiellement du fait de ses missions liées au calcul haute performance.

Sans ralentir ni adapter la trajectoire, le cap est pourtant redéfini : **la fusion Abes-Amue ne concerne plus seulement les fonctions supports, mais englobe désormais aussi les missions et les cœurs de métier** sans plus de précisions.

Faut-il rappeler que mi-mai 2026, le marché SGM sera à peine signé ? Commencera alors une **phase d'implémentation lourde et exigeante sans capitaine à la barre**, mobilisant les équipes de l'Abes, et l'ensemble des établissements des réseaux documentaires de l'ESR.

Une organisation qui prend l'eau



Dans son courriel de démission, **le directeur de l'Abes estime qu'il a accompli sa mission après avoir lancé le nouveau P-E et réorganisé l'Abes en janvier 2025**, une réorganisation qui était censée *"préparer l'agence aux défis à venir"*.

Pourtant, l'enquête interne menée en novembre et décembre 2025 sur les conséquences de la réorganisation en dresse un tout autre bilan : une charge de travail mal répartie et des équipes sous-dotées ; une perte de sens au travail et une perte de cohésion ; une dégradation de l'ambiance professionnelle ; une complexification des procédures ; une verticalisation de l'organisation et l'imposition d'un management autoritaire ; une absence de communication interne sur les décisions ; un sentiment de désorganisation et de dégradation des services rendus aux membres des réseaux documentaires gérés par l'Abes ainsi qu'une remise en cause de l'expertise et de l'autonomie des agent-es.

Autant de signaux d'alerte ignorés.



¹ <https://www.bulac.fr/journee-dirbuist-2026>

² Accéder au projet d'établissement (P-E) : <https://abes.fr/wp-content/uploads/2023/11/projet-etablissement-abes-2024-2028.pdf>



Dans son courriel de démission, le directeur présente **la réorientation de la fusion** comme " *une accélération et une prolongation logique [des] orientations stratégiques [de l'Abes] plutôt que comme un changement de cap* ".

Pourtant, **l'enquête interne datant de début avril 2026 au sujet de la fusion (menée avant l'annonce de la démission du directeur) révèle une défiance massive et un très large consensus pour refuser la fusion dans les conditions actuelles (82% des répondant.es)** .



Les verbatim sont éloquents : un grand mal être ; une incompréhension persistante des objectifs et du sens du projet de fusion ; le manque d'information et l'absence de concertation ; de fortes inquiétudes liées au calendrier et à la charge de travail ; **un effet de cumul qui menace la santé des personnels et qui pourrait mettre en péril les chantiers en cours, en particulier le projet Orion.**

Un cap maintenu contre vents et marées



Après ces **changements intervenus sans aucune concertation** avec les personnels ou leurs représentant·e·s et **malgré les alertes, aucun ajustement de calendrier** n'est proposé. L'objectif reste une fusion Abes-Amue au 1er janvier 2027.

Les moyens d'accompagnement sont dérisoires au regard de l'ampleur du chantier et des équipes déjà surchargées :

- À ce jour, seul un cahier des charges pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été rédigée par l'Amue ;
- des ateliers "missions" ont été annoncés mais pas encore lancés pour lesquels l'Abes doit rédiger également une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Ce calendrier, jugé "*irréaliste*" et "*intenable*", fait peser des risques immédiats sur la qualité du travail comme sur la santé des personnels. Comme le disent les agent·es : "*À l'Abes, l'épuisement se sent déjà*". **Le navire avance à pleine vitesse, malgré les signaux de détresse.**

S.O.S

Un intérim pour éviter le naufrage ?



Dans son courriel de démission, le directeur annonce la nomination à partir de juin 2026, d'un·e administrateur·trice provisoire issu·e de l'IGESR pour "*assurer une stabilité immédiate*", "*confirmer l'appui ministériel*", "*faciliter la gestion des dossiers sensibles*", "*garantir aux personnels, ainsi qu'aux réseaux de l'Abes, que les enjeux métier seront pleinement intégrés aux réflexions*".



Cependant, l'absence de communication du MESRE accentue les **inquiétudes du secteur de la documentation** et rend difficile la lisibilité de sa stratégie pour les bibliothèques de l'ESR.

Cette nomination ne suffit pas à rassurer.



Conclusion : un abandon en pleine tempête



Le directeur quitte le navire dans une période de très grande instabilité, après avoir ignoré et étouffé la richesse des compétences des équipes qu'il laisse sur le pont, et dénié leur capacité à anticiper et à accompagner les changements.

L'équipage réclame



Dans ces circonstances, les organisations syndicales **demandent la nomination d'un administrateur ou d'une administratrice IGESR qui soit membre du collège des bibliothèques pour apaiser la situation, défendre les intérêts des réseaux documentaires, rassurer et protéger les agents et les agentes.**

Dans la motion présentée lors du CSA MESRE du 16 avril 2026, les organisations syndicales représentatives de l'Abes ont demandé **l'instauration immédiate d'un moratoire sur le projet de fusion pour permettre :**

- **l'ouverture d'une véritable réflexion stratégique sur la pertinence de ce projet de fusion** qui soit menée de manière transparente en associant pleinement les personnels ainsi que l'ensemble de la profession de l'écosystème documentaire de l'ESR
- **l'examen de scénarios alternatifs**, incluant notamment des formes de coopération renforcée entre les opérateurs concernés, permettant d'évaluer des options alternatives à cette fusion

Dans l'hypothèse où une fusion serait malgré tout jugée pertinente, les organisations syndicales ont demandé lors du CSA MESRE du 16 avril 2026 :

- **la réalisation et la publication d'une étude d'impact** complète et indépendante
- **la reprise d'un dialogue social sincère et approfondi**, permettant une réelle association des personnels et de leurs représentants, ainsi que **l'obtention de garanties concernant les conditions de travail et salariales, et les emplois**
- **Le report de la fusion dans un calendrier réaliste, soutenable et respectueux des personnels, tenant compte de la charge de travail et du projet Orion**, dont la finalisation préalable constitue un prérequis indispensable. En effet, **la mise en production du nouveau système impliquera une réorganisation en profondeur des services de l'Abes** et ne peut être envisagée sans que les équipes disposent des conditions de travail nécessaires pour y faire face. Par ailleurs, **l'Abes doit être en mesure d'accompagner et de former sereinement les établissements desservis**, lesquels ont besoin de visibilité en amont de la mise en production, leurs propres équipes devant également s'organiser en conséquence.

Signataires :

- Cfdt Éducation Formation Recherche Publiques
- C.G.T. des Universités de Montpellier
- FSU - Fédération Syndicale Unitaire
- SnpTES-UNSA - Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture
- SUD Education Abes

